

Le Conseil Municipal de la Commune de LE THOLY s'est réuni le vingt six mai deux mil vingt-trois, à vingt heures trente, en séance ordinaire, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 avril 2023
- Compte rendu des délégations au Maire

1/ Approbation des réponses à l'appel d'offre pour les travaux du centre bourg tranche 3

2/ Transfert en pleine propriété des biens matériels, subventions et emprunts de l'actif et du passif des comptes au 01/01/2023 de l'activité eau et assainissement de la commune à la communauté de communes Gérardmer Haute Vosges

3/ Achats de 2 parcelles boisées

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire désigne Alexis BACHELARD pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Il informe le conseil municipal de l'ajout d'un troisième point à l'ordre du jour et fait distribuer un document annexe explicatif sur l'achat de 2 parcelles boisées (voir point N°3/787).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des personnes absentes et des procurations données (15 membres du conseil présents. David CROQUET absent donne procuration à Sébastien FREMIOT, Nathalie GRIVEL absente donne procuration à Jacky GRIVEL, Renaud LALEVEE absent donne procuration à Anicet JAQUEMIN, Nadège DANIEL

Adoption à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 27 avril 2023

OBJET : Délibération portant choix des entreprises

Aménagement du Centre Bourg et de la traversée – Tranche 3

N° : 1/788

Monsieur le Maire indique que ce nouvel appel d'offre fait suite à l'annulation du précédent appel d'offre infructueux. Un document annexe précise les réponses des entreprises ayant répondu sur les différents lots

Le lot 1 Réseaux humides a déjà été attribué suivant délibération n° 3/782 du 25/11/2022 suite à la CAO du 10/11/2022

Lot 2 VRD : Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offre : CHACHAY, COLAS, PEDDUZZI et ETIENNE. Après analyse de la valeur technique et des prix des offres, la commission a décidé de retenir l'entreprise ETIENNE pour un montant de HT 421 231.93 €.

(M. DIEUDONNE fait remarquer une petite erreur sur le document explicatif vite rectifiée).

Lot 3 Serrurerie

Hubert DIEUDONNE précise que le lot N°3 sera à délibérer ultérieurement car les sociétés non retenues par l'appel d'offre n'ont pas été averties en temps et en heure

Lot 4 Charpente (constitué de bois et de métal) Une seule entreprise a répondu

Après analyse de la valeur technique et du prix d'offre, la commission a décidé de retenir l'entreprise FRAMATEC pour un montant de HT 68 500 €.

Lot 5 Mobiliers et espaces verts

En cours de négociation car les prix proposés sont hors budget

Lot 6 Charpente Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre : CHACHAY et ETTIENNE

Après analyse de la valeur technique et des prix des offres, la commission a décidé de retenir l'entreprise ETTIENNE pour un montant de HT 150 745.15 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve ces choix et autorise Monsieur le Maire à signer le marché du

- **Lot 2 avec l'entreprise ETTIENNE pour un montant HT de 421 231.93 €**
- **Lot 4 avec l'entreprise FRAMATEC pour un montant HT de 68 500 €**
- **Lot 6 avec l'entreprise ETTIENNE pour un montant HT de 150 745.15 €**

VOTE

Pour :

17

Contre : 0

Abstention : 1 (Sébastien FREMIOT)



OBJET : Transfert en pleine propriété des biens matériels, subventions et emprunts de l'actif et du passif des comptes au 01/01/2023 de l'activité eau et assainissement de la commune à la communauté de communes Gérardmer Haute Vosges

N° : 2/788

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que suite à la prise de compétence et à la création d'une régie autonome pour l'exercice des compétences eau potable et assainissement collectif par la CCGHV au 01/01/2023, il est demandé aux conseils municipaux de chaque commune constitutive de la CCGHV de se prononcer sur le transfert des biens matériels, immobiliers, subventions et emprunts au 01/01/2023 du service eau et assainissement de leur commune respective. Il est donc demandé au conseil de se prononcer sur le transfert des biens matériels, immobiliers, subventions et emprunts au 01/01/2023 du service eau et assainissement de la commune de LE THOLY vers la CCGHV.

Discussion Hubert DIEUDONNE rappelle et commente les budgets transférés joints en documentation annexe.

Monsieur le Maire précise que les sommes transférées en section investissement devront faire l'objet des travaux prévus et planifiés pour notre commune et qu'il sera très vigilant sur l'application des engagements et la réalisation des travaux par la CCGHV. Ces travaux concernent principalement la séparation des eaux claires parasites et la réfection du réservoir de Bonnefontaine.

Daniel MARIN fait part de ses doutes sur le fonctionnement futur de la régie eau/assainissement de la CCGHV. Jacky GRIVEL précise qu'il est important de mettre en place une commission eau pour garder un droit de regard sur le fonctionnement de ce service.

Hubert DIEUDONNE tient à remercier Mme MATHIEU pour l'aide apportée au transfert comptable qui a été un exercice délicat et fastidieux.

Délibération

Transfert des biens matériels, immobiliers, subventions et emprunts au 01/01/2023 et affectation des résultats 2022 du service de l'eau et de l'assainissement de LE THOLY à la Communauté de Commune de Gérardmer Hautes Vosges, service de l'eau et de l'assainissement.

Suite à la prise de compétence et à la création de la régie autonome pour l'exercice des compétences eau potable et assainissement collectif par la CCGHV au 01 janvier 2023.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert des biens matériels, immobiliers, subventions et emprunts au 01 janvier 2023 aux services de l'eau et l'assainissement de LE THOLY aux services de l'eau et de l'assainissement de la CCGHV par une mise à disposition dans le cadre du transfert de compétences comme décrite dans les PV détaillés annexés.

Le Conseil Municipal de LE THOLY, après avoir délibéré à l'unanimité accepte les PV de transfert des biens matériels, immobiliers, subventions et emprunts au 01 janvier 2023 et sur l'affectation des résultats 2022 des services de l'eau et l'assainissement de LE THOLY, aux services de l'eau et de l'assainissement de la CCGHV par une mise à disposition dans le cadre d'un transfert de compétences comme décrite dans les PV détaillés annexés.



OBJET : Achats de 2 parcelles boisées

N° : 3/788

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L1111-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 2121-29 et L 2122-21 ;

Monsieur le Maire propose au conseil de se prononcer sur l'achat de parcelles boisées pour des commodités (efficacité des panneaux photovoltaïques en partie ombragés par les arbres).

Discussion *Claude GOENTZINGER précise qu'il est d'intérêt écologique d'acquérir ces terrains pour les ressources en eau. L'acquisition des parcelles de la Lombarde est stratégique pour garder une priorité sur l'achat des parcelles voisines ; Il est d'ailleurs possible d'obtenir des subventions à hauteur de 80 % sur les actes notariés lors de l'achat de parcelles boisées.*

Mr Eric PECHE indique que ces parcelles sont intéressantes pour les ressources en eau puisqu'elles comportent un canal d'irrigation qu'il est important de maintenir en état.

La première parcelle B 891 d'une superficie de 12 a 33ca est située à côté des ateliers municipaux, achat à Mme DUVOID. Le prix est fixé à 616,50 euros.

Les parcelles 102 (920 ca), 103 (3000 ca), 108 (1200 ca) et 109 (500 ca) sur la section A2 située à la lombarde. Achat à Mme BOCCARD ; Le prix est fixé à 8500 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'achat de la parcelle B891 à Mme DUVOID pour 616.50 €
- **D'APPROUVER** l'achat des parcelles A2 102, 103, 108 et 109 à Mme BOCCARD pour 8 500 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire tous les actes et documents nécessaires à cet achat

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Anicet JACQUEMIN : Monsieur le Maire informe du départ de Anne et de l'accueil à venir de Mme ROZOIS. Cette dernière a été sélectionnée après réception d'une trentaine de candidatures et l'entretien avec une dizaine de personnes. Mme ROZOIS était la candidate avec le plus d'expérience en mairie.

Monsieur le Maire informe qu'aucun permis pour l'heure n'a été accordé pour des constructions au lieudit la Croix Ferry

Un administré nous a informé de l'existence de zones de flottement entre les panneaux de limitation de vitesse et les panneaux d'agglomération, certains panneaux de limitation sont de plus difficilement visibles. Monsieur le Maire précise que la question a déjà été posée aux services départementaux et que si des panneaux devaient être ajoutés, cela serait aux frais de la commune.

Hubert DIEUDONNE : L'appel d'offre du centre bourg n'offre plus de marge de manœuvre puisque les couts de 850000 euros HT et 1000000 euros TTC environ correspondent juste au budget prévisionnel.

Il sera impératif de retrouver des marges de manœuvre pour les années à venir

Hubert rappelle que les travaux de l'école du centre ne pourront pas être réalisés cette année à la suite de la perte des subventions préalablement accordées pour non-respect des délais de réalisation.

Une demande de subvention lui a été faite par l'association SIEL BLEU (sport adapté pour personnes âgées) qui ne bénéficiera plus des aides des caisses de retraite à partir de l'année prochaine.

Jacky GRIVEL : L'étude réalisée par le bureau d'étude pour l'école du centre n'est pas perdue et pourra être utilisée pour une démarche ultérieure.

Fin de l'aménagement de la pièce supplémentaire dans le local des médecins pour l'accueil d'une infirmière. Il est également prévu de conforter et d'étendre les locaux des orthophonistes. Monsieur le Maire indique que ces travaux et l'accueil d'une psychologue permettront de revoir à la hausse le loyer. La réalisation des passages piétons est prévue mi juin. 5 passages sont prévus sur la RD417.

Jacky Grivel informe également sur des travaux à venir pour la remise en état et le curage de la réserve d'eau de Bouvacôte, ce qui n'a pas été sans mal puisque le SDIS insistait pour la mise en place d'une citerne souple. Jacky remercie Mr L'étang Lieutenant des pompiers du THOLY pour son aide précieuse.

Céline DUVAL : Un appel est fait pour les articles de la prochaine publication trimestrielle

Alexis BACHELARD : Participation avec Céline et plusieurs participants au char à la cérémonie de remise des récompenses de la fêtes de jonquilles organisée par la SDF de Gérardmer. Nous avons eu l'heureuse surprise de recevoir un chèque de 3700 euros. Cet argent sera versé sur le compte du comité des fêtes et servira au remboursement des frais engagés (déguisement, boisson et repas notamment), il sera provisionné pour la prochaine fêtes de jonquilles et permettra d'organiser une sortie pour le CMJ et les différents participants à la construction du char.

Les rayonnages du local association ont été livrés et sont en cours de montage par les associations.

Suite à une réunion avec Valérie DIDIER de la MAS, il a été évoqué la création et la réalisation d'un chemin de promenade autour de leur local afin de limiter les sorties sur la route.

Les composteurs ont été installés aux 2 écoles et permettront aux enseignants de sensibiliser les élèves sur le gâchis alimentaire et le recyclage des déchets alimentaires en complément avec les interventions dans les classes prévues par Grégoire CORTOT à partir de septembre 2023.

Claude GOETZINGER :

Information sur la décision du tribunal administratif qui vient de paraître dans le courant de la semaine. Le tribunal annule le vote du conseil pour la prolongation de 10 ans du bail de la carrière de Cellet. Le délai d'envoi de la notice explicative n'a pas été respecté. Claude rappelle que cette annulation va permettre au conseil de voter en toute connaissance de cause après avoir demandé en préfecture le dossier d'étude d'impact, le bilan des 20 années d'activités et les démarches d'autorisations d'ouverture notamment. Une commission a d'ailleurs été créée à cet effet. Il est probable que l'activité de la carrière ait un impact sur la production d'eau potable de la source du Cellet (qui apporte environ 1/3 de la production en période d'étiage).

Mr Daniel MARIN émet des doutes sur la capacité des autorités administratives à assurer leur fonction de surveillance des activités de la carrière et prédit une déperdition de la source du Cellet en cas de prolongation de l'extraction. L'extraction à la côte 620 posera forcément problème.

Monsieur le Maire indique qu'il sera nécessaire de se rapprocher des différents acteurs (dirigeants de la carrière et autorités départementale) avant de se prononcer.

La réunion se termine à 22H15.